

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Nombre de

Conseillers :

29

en exercice :

présents :

19

votants :

26

L'an deux mille vingt six

le : treize février

le Conseil Municipal de la Commune de SIMIANE
COLLONGUE,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Philippe ARDHUIN,
Maire,

N° 5/2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 février 2026

PRESENTS : MM. TOUS EXCEPTES :

OBJET :

**DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRÈS
DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL AU
TITRE DES TRAVAUX
DE PROXIMITÉ 2026 –
TRAVAUX DE
RÉHABILITATION –
COMPLEXE SPORTIF**

PROCURATIONS :

- Mme Stéphanie CHASTIN à Mme Myriam BONNET
- Mme Micheline FRAU à Mme Paule RANUCCI
- M. Anthony GIMENEZ à M. Robert CANAMAS
- Mme Isabelle MAZEAUD-CULIOLI à M. Gilbert ZUNINO
- M. Hervé PERNOT à M. Marc VIGOUROUX
- Mme Marine SIMULA à Mme Marina BARRESI
- Mme Dominique VALOIS-VALERA à M. Philippe ARDHUIN

-ABSENTS :

- Mme Noémie GUILBOT
- M. Jean-Charles POUPEL
- M. Maxime SALAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le dispositif d'aides financières des travaux de proximité,
Considérant que la Commune a le projet de réaliser des travaux
de proximité éligibles à ce dispositif,

Le Conseil Municipal,

- DECIDE :

De solliciter l'aide du Conseil Départemental à hauteur de 70 %
au titre des travaux de proximité – Année 2026 – pour le projet
suivant :

- Remise en peinture de la salle Omnisports
- Remise en peinture de la partie basse de la salle culturelle
- Rénovation des sanitaires
- Reprise du couloir d'entrée

Le coût de l'opération s'élève à 87 959,13 € H.T. dont une
subvention du Département à hauteur de 59 500,00 € H.T.

POUR : 26

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :**

Publié ou Notifié

le : 20/2/2026



Le Maire,
Philippe ARDHUIN